

P9/A3,1

DÉLAVÉ

Avis Public
est par les présentes donné que le Notaire et
tous, fait cette année est de par le bon plaisir du
Conseil Municipal de la Municipalité du Village
de Notre-Dame-des-Neiges sur lequel a été tenu le
le trois jours de Septembre par les heures sept
heures de l'après-midi dans la maison de
Benjamin Bostelle, vis-à-vis de la
dans la dite Municipalité le Conseil Municipal
Municipal procédera à l'examen et
révision du dit Notaire d'habitation.
Cote du Village de Notre-Dame-des-Neiges Ouest
23 août 1890

H. M. Blanchet

Secrétaire

Le M. C. de M. D. S. O.

Je Louisygné Michel Wurthembere sec. Lés de
 la ville de Notre Dame des Neiges et y domicilié
 certifie sous mon serment d'office que j'ai publié
 l'avis public d'autre part en en ayant vu une
 copie affichée près de l'hotellerie de Hornus
 des Desmarchaux et en le lisant à voix haute
 et intelligible à la porte de la chapelle catho-
 lique de la dite ville, à l'issue du service
 divin dimanche le vingt quatrième jour du
 mois d'aout courant étant le dimanche
 suivant immédiatement le jour où cet avis
 a été affiché comme susdit.
 Donne à Notre Dame des Neiges ce trentième
 jour d'aout mil huit cent quatre vingt
 cinq

Michel Wurthembere
 sec. Lés
 N. D. des N.

noir. 40.50

P9/A3,1

DÉLAVÉ

Public Notice

is hereby given, that the Evaluation Roll of the
Municipality of the Village of Notre Dame des
Neiges, is deposited in the office of the Municipal
Council of the said Municipality to be examined
and that on Wednesday the Municipal Council
of the said Municipality in the afternoon & clock
in the afternoon, in the house of Mr Benjamin
Berthelette, opposite his residence, in the said
Municipality the Municipal Council will
proceed to the examination and decision of
the said Evaluation Roll.

Village of Notre Dame des Neiges c'est
28^e August 1890

A. M. Delavé
Mayor

P9/A3,1

DÉLAVÉ

Paris
 et la révision du
 rôle d'évaluation
 par suite de la loi

Marché Monnaie
 Faites moi le plaisir de lire ces deux notes
 après l'effet de matière de l'indemnité.
 Cher 30 sous
 N. M. Delavé lui

Paris
 d'examiner du rôle
 d'évaluation

~~to be the same as the other notes of the~~
~~in the same way as the other notes of the~~
~~in the same way as the other notes of the~~
~~in the same way as the other notes of the~~

Aux Electeurs municipaux de
la Municipalité du village de Notre
Dame des Neiges Ouest.

Mrs Public
est par les présentes donné qu'une
assemblée publique de habitants
de la Municipalité du village de
Notre Dame des Neiges Ouest,
qui ont droit de voter à l'élection
de conseillers municipaux, se
tiendra en la maison de Mr
Jeremie Legare père dans la dite
Municipalité, le mardi le arzieme
jour de Janvier courant, à
dix heures de l'avant-midi, afin
de procéder, là et alors, à l'élec-
tion de trois conseillers pour la
dite Municipalité, en remplaçe-
ment de M. M. Jeremie Le-
gare père, Caliste Roy et Sciphin
Goyet fils, tous trois conseillers
partant de charge.

Fait à St Laurent
la Cote des Neiges Ouest
ce ~~quatre~~ jour mil huit
cent quatre vingt douze.
Ces mots rayés nuls.

L. Masse
Secr. Geo.
L. M. L. N. O.

Je, Soussigne Michel Hurthubert Sec Sec
 de la ville de Notre Dame des Neiges et y
 domicilié certifie sous mon serment d'office
 que j'ai publié l'avis public d'au del part
 en en ayant vu une copie affichée
 a la porte de la chapelle catholique
 de la ville de Notre Dame des Neiges
 lieu commun pour l'office divin
 pour les résidents du village
 de Notre Dame des Neiges ouest
 y concernant et en le lisant a
 voix haute et intelligible, a la porte
 de la dite Chapelle catholique a
 l'usage du dit service divin demandés
 le dixième jour de janvier courant
 étant le dimanche suivant immédiatement
 la date ou cet avis a été affiché comme
 susdit
 Donné a Notre Dame des Neiges ce
 dix huitième jour de janvier mil
 huit cent quatre vingt dix six

Michel Hurthubert
 Sec Sec

To the municipal electors of
the village of Notre-Dame-des-
Neiges West.

Public Notice

Is hereby given that a public mee-
ting of the inhabitants of the mu-
nicipality of Notre-Dame-des-
Neiges West, qualified to vote for
municipal councillors, will be
held at the house of Mr. Jérémie
Légaré, father, in the said mu-
nicipality, on the tenth day of
January instant, at ten of the
clock ~~A.M.~~ before noon, for the
purpose of them and there elec-
ting three councillors for the said
municipality, succeeding to
Mr. M. Jérémie Légaré, father,
Sébastien Boyer, son, and Calixte
Roy, going out of an office.

Given at Not. des Neiges
des Neiges West, this fourth day
of January 1892.

Chas. G. G. G. G.

L. G. G.
L. G. G.

Bureau du Conseil Municipal
du village de Notre-Dame-des-Neiges
Ouest.

Notre-Dame-des-Neiges Ouest
14 Mars 1892

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux habitants
du village de Notre-Dame-des-Neiges Ouest
que le seize du mois d'Avril pro-
chain, à sept heures P.M. au lieu
ordinaire, le conseil Municipal du
dit village de Notre-Dame-des-Neiges Ouest
procédera à l'examen ou révision
de la liste des électeurs parle-
mentaires de la dite Muni-
cipalité par la Chambre locale.

L. Massé
S. Cris.

Office of the Municipal Council of the
Village of Notre-Dame-des-Neiges West

Notre-Dame-des-Neiges West 14 March 1892

Public Notice

Is hereby given to the inhabitants of the
Municipality of the village of Notre-Dame-
des-Neiges West, that on sixteenth
day

day of April next at the hour
 of seven of the clock in afternoon
 the Municipal Council of the
 said village of Notre Dame des
 Neiges West will proceed to the
 examination or revision
 of the list of parliamentary electors
 of the said Municipality.

L. Massé

S. M. S.

Je Soussigné Michel Huthubert secrétaire Trésorier
 de la municipalité de la ville de Notre
 Dame des Neiges et y domicilié certifie sous mon
 serment d'office que j'ai publié l'avis public
 ci haut en en ayant vu une copie anglaise
 française affectée à chacun des endroits
 suivants savoir à la porte de la chapelle
 catholique de la ville de Notre Dame des
 Neiges et dans le village de Notre Dame des
 Neiges ouest, et en le lisant à voix haute
 et intelligible, à l'issue du service divin
 à la porte de la chapelle catholique de
 la susdite ville, demandu le vingt-trois
 jour de mars courant etant le demande
 suivant immédiatement le jour ou
 cet avis a été affiché comme sus
 dit

Donné à Notre Dame des Neiges ce
 vingt-quatrième jour de mois mil huit
 cents quatre vingt dix

Michel Huthubert

Bureau du Conseil Municipal de la
Côte-des-Neiges Ouest.

Je, soussigné, certifie que ce qui
suit est une copie fidèle d'une
résolution passée adoptée par le dit
conseil à sa séance du seize Sep-
tembre mil huit cent quatre
vingt-douze, savoir:

Après motion du
« conseiller S. Goyer, appuyée par le
« conseiller P. Lapierre, il est résolu
« unanimement,
« Attendu que nous sommes, plus
« que jamais, menacés du Choléra,
« qui est déjà venu à nos
« portes,
« Attendu que le Bureau central
« d'hygiène, à Montréal, com-
« mande et ordonne à chaque
« municipalité d'exercer la plus
« stricte surveillance sur la propreté
« de chaque résidence, dépendances,
« cours, ruelles et. et.
« Qui son avis public, soit donné
« à la porte de la Chapelle de la ville
« de la Côte-des-Neiges, que toute personne
« traversant de la Côte-des-Neiges Ouest, trou-
« vée en contravention à la loi
« hygiénique de cette Province, sans
« quelque rapport que ce soit, sera
« à la charge et responsable des frais
« de toutes visites et autres pour ce requis.»

17 Septembre 1892

H. G. Gosselin
Secrétaire

M^r Soussignan, Michel Barthélemy sec.
 M^r de la municipalité de la ville de
 Notre Dame de Neiges et y donne celie
 certifié sous mon serment d'office
 que j'ai fait la lecture de cet
 avis a la porte de la chapelle
 catholique de cet ville, lieu
 commun au residents des
 villes de Notre Dame de Neiges.
 Quest pour l'office divin, demandu
 le deux octobre copiant, a l'issue
 du dit service divin.
 Donne a Notre Dame de Neiges ce
 septieme jour d'octobre mil huit
 cent quatre vingt deux.
 Michel Barthélemy

Michel Barthélemy
 -marché de St. Louis-

Province de
 Québec, District
 de Montréal,
 Municipalité
 de la Côte des Neiges
 -ges. Ouest

Avis Public

Est par le présent donné que le rôle de perception de la Municipalité de la Côte des Neiges Ouest est complet.

Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au paiement des cotisations, sont requises d'en payer le montant au sousigné, lors de son passage à domicile, sans avis ultérieur.

Côte des Neiges Ouest 19 Novem-
 bre 1892.

W. Passé
 S. Trés.
 C. N. O.

Municipality
 of the Côte des
 Neiges West

Public Notice

Is hereby given that the collection roll of the Municipality of the Côte des Neiges West is completed.

All persons whose names appear therein, as liable for the payment of any assessment, are hereby required to pay the amounts thereof to the undersigned, when he will pass at their home, without further notice.

Côte des Neiges West 19 November 1892

W. Passé
 S. Treas.
 C. N. W.

Je Soussigne Michel Hauthubert Sec. Gen. de la Corporation de la ville de Notre Dame du Neige et y de
 mieu certifié sous mon serment d'office que
 j'ai publié l'avis public d'autorité en affichant
 une copie a la porte de la Chapelle catholique de
 la dite ville et en le lisant a voix haute et in-
 telligible a l'issue du service divin a la porte de
 la susdite Chapelle, dimanche le vingt sept
 novembre courant,

Donné a Notre Dame du Neige ce vingt huit
 novembre mil huit cents quatre vingt deux
 Michel Hauthubert

Province de Québec
District de Montréal

Aux électeurs municipaux de la Côte des Neiges Ouest. Avis Public

Est par les présentes donné, qu'une assemblée publique des habitants de la municipalité locale de la Côte des Neiges Ouest, qui ont droit de voter à l'élection de conseillers municipaux, se tiendra chez M. Jérémie Légaré, en la dite municipalité, le neuvième jour du mois de janvier courant, à six heures de l'avant-midi, afin de procéder à l'élection de deux conseillers pour la dite municipalité, en remplacement de M. M. Séraphin Diguire et Pierre Lapierre, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Donné à St Laurent de la Côte des Neiges Ouest ce premier Janvier 1893.

Trois mots rasés nuls

L. M. Assé
S. L. L.

Province of Quebec
District of Montreal

To the municipal electors of the Côte des Neiges West. Public Notice

Is hereby given that a public meeting of the inhabitants of the local municipality of the Côte des Neiges West, qualified to vote for municipal councillors, will be held at home of M. Jérémie Légaré, in the said municipality, on the ninth day of January instant, at ten of the clock in the forenoon, for the purpose of them and there electing two councillors for the said municipality, instead of M. M. Séraphin

Seraphin Seguin and Pierre Gagnier,
 pursuant to the provisions of the
 "Municipal Code of the Province of
 Quebec.

Witnessed at the City of Ste. Helene West
 the first of January instant 1893.

W. J. Gagnier
 S. Seguin.

Je soussigné Michel Haurhuber Sec. Sec.
 de la Corporation de la ville de Notre Dame
 des Neiges et y demeurant certifie sous mon
 serment d'office que j'ai publié l'avis
 public d'autre part en en ayant ~~eu~~
 affiché une copie française et une
 copie anglaise à la porte de la chapelle
 catholique de la dite ville et en le lisant
 à voix haute et intelligible à la porte
 de la dite chapelle à l'usage du ser-
 vice d'avis de marche le premier jour
 sur courant et au demandeur suivant
 immédiatement le jour ou cet avis a
 été affiché comme susdit.

Donné à Notre Dame des Neiges ce trois
 jour de janvier mil huit cents
 quatre vingt neuf

Michel Haurhuber
 (Ex) Sec. Sec.
 Ch. Vidler

Avis
 de l'élection de la ville
 de Ste. Helene West
 pour
 1893

Province of Quebec
District of Montreal

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné par G. S. Fossé
Secr. Trésorier du village de Notre Dame des
Neiges Ouest aux Habitants de la mu-
nicipalité du dit village, que la liste de
électeurs parlementaires a été préparée
suivant la loi; et un double est
maintenant déposé chez M. J. Légaré
à la disposition et pour
l'information de tout intéressé.
Date à la Côte des Neiges Ouest ce 15
Mars 1873

G. S. Fossé
S. Trés.

Province of Quebec
District of Montreal

Public Notice

to the inhabitants
of the municipality
of the village of
Notre Dame des
Neiges West

Is hereby giventh that the list of
parliamentary electors of the village
of Notre Dame des Neiges West is complete
and is now deposited in the office
of M. J. Legaré; to disposition and
for the information of all in-
terested.

G. S. Fossé

Dated at Côte des Neiges West this
15 March 1873. My J. J. Lemire Secy.

G. S. Fossé
S. Trés.

Je Soussigné Michel Hurthelme Comptable
 domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges
 étant dument assermenté de par et dit que
 j'ai publié l'avis public a l'endos en en
 ayant vu une copie affichée a la porte de
 la chapelle catholique de la ville de Notre
 Dame des Neiges lieu commun pour le culte
 divin, ~~des~~ habitants du village de Notre Dame
 des Neiges ouest, et en le lisant a voix haute
 et intelligible a la porte de la dite chapelle
 catholique a l'issue du service divin de
 dimanche le dix-neuvième jour de ^{mars} ~~mai~~, et
 le demande suivant immédiatement le jour
 ou cet avis a été affiché comme susdit.

Donné a Notre Dame des Neiges ce vingt-neuvième
 jour de ~~mai~~ 1893

Assermenté ce vingt-neuvième
 jour de ~~mai~~ 1893 a
 Notre Dame des Neiges par
 devant moi le Soussigné
 Juge de paix
 P. M^{rs} Kinnor J. P.

Michel Hurthelme

Province of Quebec }
 District of Montreal

Avis Public

Est par la présente donné aux habitants de la Municipalité de la Côte des Neiges Ouest que mercredi le vingt-trois à huit heures soir au lieu ordinaire de la Côte des Neiges Ouest procédera à l'examen ou révision du rôle d'évaluation de la dite Municipalité. Fait à la Côte des Neiges Ouest ce dix août mil huit cent quatre vingt-trois.

Léopold Assé S. L. C.

Province of Quebec }
 District of Montreal

Public Notice

in the usual place

Is hereby given to the inhabitants of the Municipality of the Côte des Neiges West, that on Wednesday of the twenty three day of August instant at the hour of eight of the clock in the afternoon, the municipal council of the said Côte des Neiges West will proceed to the examination or revision of the valuation roll for the said municipality.

Dated at Côte des Neiges West this 11th day of August 1893.

Léopold Assé S. L. C.

Je soussigné Michel Hurthubise Comptable de
 la ville de Notre Dame des Neiges et y demeurant
 légitimement assésmenté, dépose et dit
 que j'ai publié l'avis public d'auto part
 en y affichant une copie française et anglaise
 à la porte de la Chapelle Catholique de la
 ville de Notre Dame des Neiges, et en le lisant
 à voix haute et intelligible à la porte de
 la dite Chapelle, étant un lieu commun
 pour le culte divin pour les intéressés à
 l'issue du service divin demandé le ^{quinzième}
 jour (13) d'août étant le dimanche sui-
 vant immédiatement le jour ou cet avis a
 été affiché comme susdit
 Donne à Notre Dame des Neiges ce quinziesme
 jour d'août 1893 Michel Hurthubise

Assésmenté ce douzième
 jour de septembre 1893
 à Notre Dame des Neiges par
 devant moi le soussi-
 gné s'engage pour la
 dite ville de Notre Dame
 des Neiges

P. Hurthubise

Province de Québec } Municipalité du Village de Notre Dame
 District de Montréal } Côte des Neiges Ouest
 Arrondissement Public

Est par le présent donné que le rôle de perception de la Municipalité du village de Notre Dame Côte des Neiges Ouest est complet, et qu'il est maintenant déposé au bureau du sous-signe. Toutes personnes mentionnées comme sujettes au paiement de cotisations sont requises d'en payer le montant au sous-signe lors de son passage à domicile.

Côte des Neiges Ouest 30 Septembre 1893.

L. Massé
 S. L. L.

Province of Québec }
 District of Montreal }

Public Notice

Whereby given that the collection of the Municipality of the Côte des Neiges West is completed, and is now deposited in the office of the undersigned. All persons whose names appear therein, as liable for the payment of any assessment, are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned.

Côte des Neiges West 30th day of September 1893.

L. Massé
 S. L. L.

Je Soussigné Michel Hurthubise Comptable
 de la ville de Notre Dame des Neiges, et y do-
 micilié, étant dûment assermenté dépose
 et dit que j'ai publié l'avis public d'autre
 part en en affichant une copie a la porte
 de la chapelle catholique de la dite ville
 lieu commun pour le culte divin des vi-
 vieresses du village de Notre Dame des Neiges Ouest
 et en le lisant a voix haute et intelligible
 a la porte de la susdite chapelle, a l'issue
 du service divin, dimanche le premier Oc-
 tobre courant etant le dimanche suivant
 immédiatement le jour ou cet avis a été
 affiché comme susdit

En foi de quoi je donne ce certificat ce
 troisieme jour d'octobre mil huit cents qua-
 tre vingt treize

Michel Hurthubise

Assermenté ce vingt huitième jour
 de decembre 1893 a Notre
 Dame des Neiges par devant
 moi le soussigné Echevin
 pour la dite ville —

Julien a Bondrias

Province de Québec
District de Montréal

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné qu'une assemblée publique des habitants de la Municipalité du village de la Côte des Neiges-Ouest, qui ont droit de voter à l'élection de conseillers municipaux, se tiendra en la demeure de M. Jérôme Légaré, dans la dite municipalité, le lundi, le huit de Janvier prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin de procéder, là et alors, à l'élection de deux conseillers pour la dite municipalité, en remplacement de M. Pierre Robit et M. Alphonse Cardinal.

Donné à la Côte des Neiges-Ouest ce trente et un Décembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

W. Massé J. M. S.

Province of Québec
District of Montréal

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that a public meeting of the inhabitants of the local municipality of the village of the Côte des Neiges West, qualified to vote for municipal councillors, will be held in the house of M. Jérôme Légaré, in the said municipality, on Monday, the eighth day of January next, at ten of the clock in the forenoon, for the purpose of them and there electing two councillors for the said municipality, instead of M. Pierre Robit and Alphonse Cardinal.

Dated at the Côte des Neiges West the 31st of December 1893.

W. Massé J. M. S.

Je Soussigné Michel Houtubese,
 Comptable de la ville de Notre
 Dame des Neiges et y domicilié
 tant dument assermenté, déposé
 et dit, que j'ai publié l'avis pu-
 blic à l'index en en affectant
 une copie française d'anglais à
 la porte de la chapelle catho-
 lique de la ville de Notre Dame des
 Neiges, lieu commun pour les
 offices du culte divin, aux in-
 teresses du village de Notre Dame
 des Neiges Ouest, et en le lisant
 à voix haute et intelligible à
 la porte de la dite Chapelle, à la
 rue du service dimanche le trent
 et un décembre dernier etant le
 dimanche suivant immédiatement
 le jour ou cet avis a été affiché
 comme susdit

Donné, à Notre Dame des Neiges ce
 trois janvier mil huit cents qua-
 tre vingt quatre

Michel Houtubese

Assermenté ce 18^{eme}
 jour de juin 1874
 Notre Dame des Neiges par de-
 vant moi le soussigné
 echevin de la dite ville

G. L. Prudergast.

Avis Public

Est par le présent donné que vendredi le
treize avril prochain, à sept heures de l'après-
midi, chez M^r Paul Desmarchais, le Con-
seil Municipal du village de Notre-Dame-
des-Neiges Ouest procédera à l'examen et
révision de la liste électorale parlementaire
de la dite municipalité.

Donné au dit Village de Notre-
Dame-des-Neiges, le 15 Mars 1894.

M^r Lassé

L. Des.

Public Notice

Is hereby given that on Friday the
thirteenth day of April next, at seven
o'clock in the afternoon, in the house
of Mr Paul Desmarchais, the muni-
cipal Council of the village of Notre-
Dame-des-Neiges West will proceed to
the examination and revision of
the electoral list for parliamentary
electors.

Given at the village of Notre-Da-
me-des-Neiges West this 15th of March 1894.

M^r Lassé

L. Des.

Je Soussigné Michel Wurthubise Comptable
 de la ville de Notre Dame des Neiges et y domicilié
 étant dument assermenté, depose et dit, que
 j'ai publié l'avis public d'auto part, en en
 affichant une copie française Langlais a Cha-
 cun des endroits suivants sçavoir le 15 Mars Courant
 sçavoir a la porte du magasin de Mr J. Le
 Lavoie de Notre Dame des Neiges ouest, et a la
 porte de la Chapelle Catholique de la ville de Notre
 Dame des Neiges lieu Commun pour le service
 d'avis pour les paroissons du village de
 Notre Dame des Neiges ouest, et en le lisant a
 voix haute et intelligible a la porte de la
 dite Chapelle, dimanche le dix huitième jour
 de Mars Courant etant le dimanche suivant
 immédiatement le jour ou cet avis a été
 affiché comme susdit.
 Donne a Notre Dame des Neiges ce vingt
 septième jour de mars 1894
 Michel Wurthubise

Assermenté ce dix huitième jour
 de juin 1894 a Notre
 Dame des Neiges par de
 vant moi le soussigné
 echevin de la dite ville
 G. F. Prudergast

Avis Public

C'est par les présentes donné, qu'une assemblée publique des habitants de la municipalité locale du village de Notre. Dame. des Neiges Ouest qui ont droit de voter à l'élection de conseillers municipaux se tiendra en la maison de M^r. Paul Desmarchaux en la dite municipalité le mardi, le quatorze de janvier courant, à dix heures de l'avant midi, afin de procéder, là et alors, à l'élection de trois conseillers pour la dite municipalité, en remplacement de Mess. Caliste Roy, Jérémie Légaré et Seraphin Gayer, sortants de charge.

Notre. Dame. des Neiges. Ouest. 5 Janvier 1895.

W. Massé S. Sec.

Public Notice

Is hereby given that a public meeting of the inhabitants of the local municipality of the village of Notre. Dame. des. Neiges West qualified to vote for municipal councillors, will be held at the house of Mr. Paul Desmarchaux in the said municipality, on Monday, the fourteenth day of January instant, at ten o'clock in the forenoon, for the purpose of ~~the~~ and then electing three councillors for the said municipality, instead of Mess. Caliste Roy, Jérémie Légaré and Seraphin Gayer.

Notre. Dame. des. Neiges. West. 5th January 1895.

W. Massé
S. Sec.

Je soussigné Michel Warthubese Comptable de
 la ville de Notre Dame des Neiges et y domicilié et
 dument assermenté dépose et dis, que j'ai pu-
 blié l'avis public a l'indos en en affichant
 une copie française et anglaise a chacun des
 endroits suivants, savoir a la porte du ma-
 gasin de Mr J. F. Lavoie dans le village de
 N. D. de Neiges Ouest et a la porte de la
 Chapelle catholique dans la susdite ville ainsi
 commun aise intéressés, pour les fins du
 culte divin, et en le tenant a voix haute et
 intelligible a la porte de la susdite Chapelle
 a l'issue du service divin dimanche le
 sixieme jour de janvier courant etant le
 dimanche suivant immédiatement le jour
 ou cet avis a été affiché comme susdit.
 Donné a Notre Dame des Neiges ce quatorzieme
 jour de janvier 1895.
 Michel Warthubese

Assermenté ce 6^{eme} jour du mois de
 juin 1895 a Notre Dame des Neiges par
 devant moi le soussigné eschevin de cette ville.
 J. L. Prudergast

Amis Publics

Est par les présentes donné que la liste
électorale des électeurs de la Municipalité
du village de Notre-Dame-des-Neiges Ouest,
qualifiés à voter aux élections parlemen-
taires de la Province de Québec, a été faite
en conformité aux dispositions de l'acte
électoral de Québec, et que un double en
est déposé au bureau du conseil à la
disposition et pour l'information de
toute personne intéressée.

Donné au village de Notre-Dame-des-Neiges
le vingt-cinquième Mars mil huit cent quatre-
vingt-quinze.

L. Cassé

S. Trés.

Public Notice

Is hereby given that the list of the electors of the Mu-
nicipality of the parish of St. Las village of
~~Notre-Dame~~ ^{St. Las} des-Neiges West, qualified to vote at the parlia-
mentary elections of the Province of Québec, has
been made in accordance of "the electoral act
of Québec" and that a duplicate thereof is now
deposited in the office of the council to the dis-
position and for the information of any
person interested.

Given at the village of Notre-Dame-des-Neiges
West the fifteenth day of March one thousand
eight hundred and ninety five.

L. Cassé

S. Treas.

Je soussigné Michel Wurthubise Comptable, de la
 ville de Notre Dame des Neiges et y domicile, étant
 dûment assermenté, dépose et dis que j'ai
 publié l'avis public d'aujourd'hui en le publiant
 dans une copie française & anglaise à chacun
 des endroits suivants savoir: à la porte du
 magasin de Mr J. Favoie dans le village
 de Notre Dame des Neiges Ouest et à la porte
 de la Chapelle catholique de la ville de N.
 Dame des Neiges lieu commun pour le culte
 divin, pour les intéressés, et en le lisant à voix
 haute et intelligible à la porte de la dite Cha-
 pelle, à l'issue du service divin demandé le
 dixseptième jour de mars courant, étant le
 dimanche suivant immédiatement le jour où
 cet avis a été affiché comme susdit.
 Donne à Notre Dame des Neiges ce vingtseptième
 jour de Mars mil huit cents quatre vingt quinze

Michel Wurthubise

Assermenté ce sixième jour du mois
 de juin 1895 à Notre Dame des Neiges
 pardevant moi le soussigné échevin de cette ville
 G. L. Prudergast.

Province de Québec

Municipalité du Village de N D des Neiges Ouest

Avis Public est par le present donne par le Conseil de la susdite municipalité que les interesses soient locataires occupants ou propriétaires, sont tenus d'enlever la neige du trottoir sur tous son parcours et dans toute sa largeur; d'ici a quatre jours de cette date

Après ce temps expiré le dit Conseil fera faire l'ouvrage aux frais et depens des dits interesses trouve en defaut

Donne a N D des Neiges Ouest ce 24th Mars
mil huit cent quatre vingt quinze

Public notice is hereby given by the Council of the municipality of the village of N D des Neiges Ouest that the interested either tenants occupants or proprietors are held, for to clear the footpath of snow into all its lengths and width, inside of four days from date

After the time expired the said Council will cause to get the work done at the cost and expens of the said interested found in default - Given at N D des Neiges Ouest the 24th day of March, 1895,

Je soussigné Michel Hurthubise Comptable de la
 ville de N.D. des Neiges et y demeurant, etant de
 ment assermenté deposed et diz, que j'ai publié
 l'avis public d'autre part en la Chapelle a voie
 haute et en l'Église a la porte de la Chapelle
 Catholique de la ville de Notre Dame des Neiges
 a l'issue du service divin, demaude le
 vingt quatreieme jour de mai courant, etant
 donne a Notre Dame des Neiges ce vingt sept
 ieme jour de mai mil huit cent quatre
 vingt quinze

Michel Hurthubise

Assermenté ce 2^{eme} jour du mois
 de mai 1895 a Notre Dame des Neiges par
 devant moi le soussigné echeve de cette ville

Julien a Boudreau

Avis Public
 N. D. des Neiges

Avis Public

Il est par le présent donné que le rôle de perception de la M. municipalité du village de Notre-Dame-de-Neiges-Ouest est complété, et qu'il est maintenant déposé au bureau du sous-séigneur. Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au paiement des taxes municipales, sans requises d'en payer le montant au sous-séigneur lors de son passage à domicile.

Village de Notre-Dame-de-Neiges-Ouest ce 23 décembre 1895.

L. Massé
S. Trés.

Public Notice

Is hereby given that the collection roll of the Municipality of the village of Notre-Dame-de-Neiges West is completed, and is now deposited in the office of the undersigned. All persons whose names appear therein, as liable for the payment of any assessment, are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned.

Village of Notre-Dame-de-Neiges West 23 December 1895

L. Massé
S. Trés.

Je Michel Huithubius Comptable de la ville
 de Notre Dame des Neiges étant dûment as-
 semblé de pose et de dix que j'ai publié l'a-
 vis public à l'indos en en affichant une
 copie francaine et au plaise à chacun des
 endroits suivants le 9^{ème} jour de décembre
 dernier savoir à la porte du magasin
 de Mr J. F. Favoie dans le village de N.
 D. des Neiges Ouest et à la porte de la
 Chapelle Catholique de la Côte des Neiges, et en
 le tenant à voix haute et intelligible
 à la porte de la dite Chapelle, à l'issue
 du service divin demandé le vingt neu-
 vième jour de décembre dernier étant
 le dimanche suivant immédiatement le
 jour ou cet avis a été affiché comme
 susdit

Donné à N. D. des Neiges ce septième jour
 de janvier mil huit cent quatre vingt
 six

Michel Huithubius
 Assemblé ce 27^{ème} jour de Février
 1896 à Notre Dame des Neiges par
 devant moi le sousigné Echeven
 pour cette ville
 G. H. Prindergast.

AVIS Public

Est par les présentes donné qu'une assemblée publique des habitants de la municipalité locale du village de Notre-Dame-des-Neiges Ouest, qui ont droit de voter à l'élection de conseillers municipaux, se tiendra en la maison de M^r Paul Desmarchaux, dans la dite municipalité, lundi, le treize janvier prochain (1895) à dix heures de l'avant-midi, afin de procéder à l'élection de conseillers municipaux en remplacement de M^r Pierre Lapiere et Paul Baudrias, sortant de charge.

Village de Notre-Dame-des-Neiges Ouest le 23 décembre 1895.
 W. Massé S. Trés.

Public Notice

Is hereby given that a public meeting of the inhabitants of the local municipality of the village of Notre-Dame-des-Neiges West, qualified to vote for municipal councillors, will be held at the house of M^r Paul Desmarchaux, in the said municipality on Monday the thirteenth day of January next, at ten of the clock in the forenoon, for the purpose then and there electing two councillors for the said municipality, instead of M^r Pierre Lapiere and Paul Baudrias.

Village of Notre-Dame-des-Neiges West this 23rd December 1895

W. Massé
 S. Treas.

Je Michel Wauthier, Prévôt de la ville
 de Notre Dame des Neiges, étant dument as-
 sermenté deposer et dire, que j'ai publié
 l'avis public a l'enclos, en en affectant
 une copie française et anglaise a chacune
 des endroits suivants, savoir le 23^{em} jour
 de decembre dernier, savoir a la porte
 du magasin de Mr J. Lavoie dans le
 village de St. Denis Ouest et a la porte
 de la Chapelle catholique, de la Côte de Neiges
 et en le lisant a voix haute et intel-
 ligible, a la porte de la dite Chapelle, a
 l'issue du service divin, demanche le
 cinquieme jour de janvier courant.

Donné a Notre Dame des Neiges ce sept-
 -ieme jour de janvier, mil huit cent qua-
 -tre vingt seize

Michel Wauthier

Asseinté ce 27^{em} jour de Fevrier
 1894 a Notre Dame des Neiges par devant
 moi le soussigné echevin pour cette ville

J. L. Prudergast

AVIS PUBLIC

C'est par la présente donné que la liste des électeurs de la Municipalité du Village de Notre-Dame-du-Niger Ouest, qualifiés à voter à une élection parlementaire de la Province de Québec, a été faite en conformité aux dispositions de l'acte électoral de Québec, et qu'un double en est déposé à la demeure de M^r Paul Desmarchaux à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Village de Notre-Dame-du-Niger Ouest ce seize Mars 1896.

L. Massé

S. M.

Public Notice

Is hereby given that the list of the electors of the Municipality of the Village of Notre-Dame-du-Niger West, qualified to vote at the parliamentary election of the Province of Québec has been made in accordance with the provisions of the electoral act of Québec and that duplicate thereof is now deposited in the home of Mr Paul Desmarchaux to the disposition and for the information of any person interested.

Village of Notre-Dame-du-Niger West this 16 March 1896.

L. Massé

S. M.

Je soussigné, Michel Barthubae comptable, domicilié dans la ville de N. D. de Nevers, étant dûment assermenté deposer et de, que j'ai publié l'avis public d'autre part, en en affichant une copie française et anglaise à chacun des endroits suivants savoir à la porte du magasin de J. J. Savoir dans le village de N. Dame de Nevers Ouest, et à la porte de la chapelle catholique de la Côte de Nevers et en le lisant à voix haute et entendible à la porte de la dite chapelle à l'issue du service divin, dimanche le vingt deuxième jour de mars étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

Donné à N. Dame de Nevers ce vingt quatrième jour de mars 1896

Michel Barthubae

Assermenté ce 20^{ème} jour d'Octobre 1896
à N. D. de Nevers par devant moi le
soussigné echevin pour cette ville.

J. F. Prudergast,

Province de Québec
Municipalité du village de N. D. des Neiges Ouest

Avis Public

Avis public est par le present donne
par ordre de Mr David Peppe fils inspecteur
Que tous les propriétaires locataires ou
occupants de terrains dans la dite munici-
palité, sont avertis d'enlever la neige du
trottoir, dans toute sa largeur et jusqu'au
bois, d'ici a samedi quatorze jours d'
avril prochain

A défaut de ce faire, apres cette date
le dit inspecteur fera faire l'ouvrage
a leurs frais et depens
Donné a N. D. des Neiges Ouest ce vingt
huitième jour de mars 1896

Par ordre

David Peppe fils

Municipality of the village of
N. D. des Neiges West,

Public Notice

Public Notice is hereby given by order of
the inspector Mr David Peppe junior
That all proprietors, tenants or occupants
of lots, in the said municipality are
notified to clear the snow from the foot-
-paths in all its widths and to the wood, un-
til Saturday the fourth of April next.

If in default after that date the said
inspector, will have the work done at their
costs and expense.

Given at Notre Dame des Neiges West this
Twenty eighth day of March 1896

By order

David Peppe junior

Avis Public
 Pour l'impression de la loi
 sur le fort de la Roche
 dans N. D. de la Roche
 29 Mars 1896

Le Soussigné Michel Barthubese comptable, domicilié
 dans la ville de N. D. de la Roche, étant d'abord
 asseimé de pose et de, que j'ai publié l'avis pu-
 blié d'autre part, en le lisant en langue fran-
 caise et anglaise à la porte de la Chapelle catho-
 lique de la Côte de la Roche à l'issue du service de
 voir demande le vingt-neuvième jour de mars
 courant, étant le dimanche suivant immédiatement
 le jour donné

Michel Barthubese

Asseimé ce 20^{ème} jour d'Octobre 1896
 à N. D. de la Roche, par devant moi le Soussi-
 gné et cherui pour cette ville.

G. L. Prandergast

AVIS Public

Est fait le présent donné que mercredi le quinze avril courant, à huit heures du soir, le Conseil Municipal du village de Notre-Dame-des-Neiges. C'est procédera à l'examen et révision de la liste électorale parlementaire du dit village.

Village de Notre-Dame-des-Neiges. Le 9^{me} avril 1896

W. H. H. H.

S. Treas.

Public Notice

Is hereby given that on Wednesday the fifteenth day of April instant, at eight o'clock afternoon, the Municipal Council of the Village of Notre-Dame-des-Neiges. Will proceed to the examination and revision of the ~~the~~ electoral list for parliamentary election of the said village.

Village of Notre-Dame-des-Neiges. West 9th April 1896.

W. H. H. H.

S. Treas.

Je Soussigné Michel Hursthuber comptable, domicilié
 dans la ville de St. D. de Ste. Julie, étant dûment assermenté
 deposer et dire que j'ai publié l'avis public d'autorité en en
 affichant une copie française et anglaise, à chacun des endroits suivants
 savoir à la porte du magasin de M. J. F. Lacroix dans le village
 de St. D. de Ste. Julie Ouest et à la porte de la Chapelle cathédrale
 de la Côte de Ste. Julie et en le lisant à voix haute et intelli-
 gible à la porte de la susdite Chapelle, à l'issue du ser-
 vice divin de dimanche ce douzième jour d'août courant, et au
 le dimanche suivant immédiatement le jour en cet avis a été affi-
 ché comme susdit. Donnée à Notre Dame de Ste. Julie ce vingt-deux-
 ième jour d'Octobre mil huit cent quatre vingt seize.

Michel Hursthuber

Assermenté ce 26^{ème} jour d'Octobre 1896 à St. D. de Ste. Julie
 par devant moi le soussigné (Échevin) pour cette ville.

Julien. A. Boudrias

AVIS Public

est par le présent donné que le rôle
 d'évaluation de la Municipalité du
 village de Notre-Dame des Neiges Ouest
 est complété; et qu'il est mainte-
 nant déposé au bureau du Conseil
 à la disposition et pour l'in-
 formation de toute personne
 intéressée.

Village de Notre-Dame des Neiges Ouest
 ce 5^e Août 1896

L. Masse

S. Luss.

Public Notice

Is hereby given that the valuation
 roll of the Municipality of the Village
 of Notre-Dame des Neiges West is com-
 pleted and is now deposited in
 the office of the said Council, in
 the house of Mr. Paul Desmarlais,
 to the disposition and for the informa-
 tion of all persons interested.

Village of Notre-Dame des Neiges West this 5th of Au-
 gust 1896

L. Masse

S. Luss.

Je soussigné Michel Karthubise, Comptable, domicilié dans
 la ville de N.D. de Neige, étant dûment assermenté de puis et
 de, que j'ai publié l'avis public à l'index, en en affichant une
 copie française & anglaise à chacun des endroits suivants, savoir
 à la porte du magasin de Mr J. F. Lavoie dans le village de
 Notre Dame de Neige Ouest, et à la porte de la Chapelle ca-
 tholique de la Côte de Neige, et en le lisant à vous haut et
 intelligible à la porte de la susdite Chapelle à l'issue du
 service divin dimanche à neuvième jour d'août courant
 étant le dimanche suivant immédiatement le jour où
 cet avis a été affiché comme susdit.

Donné à Notre Dame de Neige ce septième jour d'octobre
 mil huit cents quatre vingt seize.

Michel Karthubise

Assermenté ce 26^{ème} jour d'Octobre 1896 à N.D. de Neige
 par devant moi le soussigné Echevin pour cette ville.
 Julien A. Boudrias

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné aux
intéressés de la Municipalité du
Village de Notre Dame des Neiges
par Ouest, que mercredi le deux
Septembre prochain, à sept heures
du soir, le conseil municipal de
la dite municipalité procédera
à la révision et homologation
du rôle d'évaluation de la dite muni-
cipalité.

À Laurent 22 août 1896.

W. Massé
S. Sec.

Public Notice

Is hereby given to the inhabitants
of the Municipality of the Village
of Notre Dame des Neiges West,
that on Wednesday the second
day of September next, at seven o'clock
afternoon, the municipal coun-
cil of the said municipality will
proceed to the examination and
homologation of the valuation
roll for the said municipality.

À Laurent 22^e August 1896

W. Massé
S. Sec.

Je Soussigné Michel Huithubier, Comptable, domicilié
 dans la ville de N. D. des Neiges, étant dûment asser-
 mente, deposer et deis que j'ai publié l'avis public d'autre
 part en en affichant une copie française et anglaise à cha-
 cun des endroits suivants, savoir à la porte du magasin
 de Br. J. Lavoie dans la municipalité du village
 de N. D. des Neiges Ouest et à la porte de la Chapelle
 catholique de la Côte des Neiges et en le lisant à voix
 haute et intelligible à la porte de la susdite chapelle
 à l'issue du service divin dimanche le vingt-troisième
 jour d'août courant, étant le dimanche suivant en
 médiatement, le jour où cet avis a été affiché comme
 susdit

Donné à N. D. des Neiges ce douzième jour d'octobre
 mil huit cent quatre vingt seize

Michel Huithubier

Assesmenté ce 20^{ème} jour d'octobre 1896 à Notre
 Dame des Neiges par devant moi le Soussigné
 échevin pour cette ville.

G. L. Prandargast

Avis Public
 Est par le présent donné que le rôle
 de perception de la Municipalité
 du Village de Notre-Dame-des-
 Neiges Ouest est complété, et qu'il
 est maintenant déposé au lieu
 de la Saussignière. Toutes per-
 sonnes y mentionnées comme
 sujettes au paiement des taxes
 municipales sont requises
 d'en payer le montant au
 Saussigné dans les vingt jours
 de cette date sans avis ultérieur.
 Village de Notre-Dame-des-Neiges Ouest
 Ce 21 Novembre 1896

L. Massé
 S. Trés.

Public Notice
 Is hereby given that the collection roll of
 the Municipality of the Village of Notre-Dame-
 des-Neiges West is completed, and is
 now deposited in the office of the un-
 dersigned. All persons whose names
 appear therein, as liable for the payment
 of any assessment, are hereby required
 to pay the amount to the under-
 signed within twenty days from
 this day, without further notice.
 Village of Notre-Dame-des-
 Neiges West this 21st of November 1896

L. Massé
 S. Trés.

Je soussigné Michel Kuttubasi Comptable domicilié
 dans la ville de Notre Dame des Neiges, étant dûment
 assermenté de pose et des que j'ai publié l'avis
 publié à l'ouïe en en affichant une copie française
 et anglaise à chacun des endroits suivants savoir à
 la porte du magasin de M^r J^r Favre, dans le village
 de Notre Dame des Neiges Ouest et à la porte de la Cha-
 pelle catholique de la Côte des Neiges et en le tenant
 à voix haute et intelligible à la porte de la sus-
 dite Chapelle à l'issue du service divin dimanche le
 vingt deuxième jour de novembre coulant, étant le
 dimanche suivant immédiatement le jour ou cet avis
 a été affiché comme susdit.

Donné à Notre Dame des Neiges ce premier de decem-
 bre mil huit cents quatre vingt seize

Michel Kuttubasi

Assermenté ce 14^{em} jour de Decembre 1896.

Par devant moi le soussigné Echevin dans
 la ville de Notre Dame des Neiges

G. L. Prindergast.

Avis Public

Est par les présentes donné qu'une assemblée publique des habitants de la municipalité locale du village de Notre-Dame-des-Neiges-Ouest, qui ont droit de voter à l'élection de conseillers municipaux, se tiendra en la Salle du conseil, chez M^{rs} Paul Desmar-chaire, dans la dite municipalité, Lundi le onze Janvier prochain, à dix heures de l'avant-midi, aux fins de procéder à l'élection de deux conseillers pour la dite municipalité, en remplacement de M. M. Pierre Robert et Edouard Fortier fils de Louis, sortant de charge.

Village de Notre-Dame-des-Neiges-Ouest le 31 décembre 1896

L. Massé

S. Sec.

Public Notice

Is hereby given that a public meeting of the inhabitants of the local municipality of the Village of Notre-Dame-des-Neiges-Ouest, qualified to vote for municipal councillors, will be held at public room, in the house of Mr Paul Desmarchaire, in the said, municipality, on Monday, the eleventh day of January, next, at ten o'clock before noon, for the purpose of then and there electing two councillors for the said municipality, instead of M. M. Pierre Robert and Edouard Fortier fils de Louis.

Village of Notre-Dame-des-Neiges-Ouest this 31 of December 1896

L. Massé

S. Sec.

Je Soussigné Michel Hurthubise comptable domicilié
 dans la ville de Notre Dame des Neiges étant légalement
 assermenté dépose et dis, que j'ai publié l'avis public
 d'autre part en en affichant une copie française et
 anglaise, à chacun des endroits suivant, savoir à
 la porte du magasin de J. F. Yavoie, dans le
 village de Notre Dame des Neiges Ouest, et à la
 porte de la chapelle catholique de La Rob de Nuis
 et en le lisant à voix haute et intelligible à
 la porte de la susdite chapelle à l'issue du service
 divin, dimanche le troisième jour de janvier
 courant etant le dimanche suivant immédiatement
 le jour ou cet avis a été affiché comme susdit.
 Donne à Notre Dame des Neiges ce dix huitième
 jour de janvier mil huit cents quatre vingt
 dix sept.

Michel Hurthubise

Assermenté ce dixième jour de novembre 1897 à
 Notre Dame des Neiges par devant moi le Sous
 signé Etienne pour cette ville.

J. F. Prudergast.

Avis Public

Est par le présent donné que la liste des
 électeurs parlementaires de la Municipalité
 du village de Notre-Dame-des-Neiges.
 Ouest, qualifiés à voter à l'élection d'un
 membre de l'Assemblée Législative de la
 Province de Québec a été faite conformément
 à la loi, et qu'elle est maintenant déposée
 au bureau du conseil chez M. Paul
 Desmarchais, à la disposition et pour
 l'information de toute personne intéressée.
 Côte des Neiges Ouest ce 15 Mars 1897

L. Massé

S. Sec.

Public Notice

It is hereby given that the list of the parlia-
 mentary electors of the Municipality of
 the Village of Côte des Neiges West, qualified
 # at the election to vote for a member of the Legislative as-
 sembly of the Province of Québec has been
 L. M.
 made in accordance with the law,
 and is now deposited in the office of
 the council, in the house of Mr. Paul
 Desmarchais, to the disposition and
 for the information of all persons
 interested.

Côte des Neiges West this 15th of March 1897

L. Massé

S. Sec.

Le Soussigné Michel Hurthubise Comptable domicilié dans
 la ville de Notre Dame des Neiges Comté d' Hochelaga, étant
 dûment assermenté, dépose et dit que j'ai publié l'avis-
 public d'autre part, en en affichant une copie française
 et anglaise à chacun des endroits suivants, savoir à la
 porte du magasin de M^r J. Lavoie dans le vil-
 lage de Notre Dame des Neiges Ouest, et à la porte de la
 Chapelle catholique de la Côte des Neiges, et en le lisant
 à voix haute et intelligible à la porte de la susdite Cha-
 pelle à l'issue du service divin dimanche le vingt
 un jour de Mars étant le dimanche suivant le
 jour où cet avis a été affiché comme susdit.
 Donne à Notre Dame des Neiges ce quatorzième jour de
 Juin 1897

Michel Hurthubise

Assermenté ce dix novembre, à Notre Dame des Neiges
 par devant moi le soussigné Echevin pour cette ville.

G. H. Prandergast.

Province de Québec
Municipalité du village de St. J. de Neuville Ouest
Avis Public

Avis Public est par le present donne. Par
ordre de M. David Pepin fils inspecteur
special. a tous les interesses, soient propri-
etaires, locataires, ou occupants; d'enlever ou
de faire enlever la neige entièrement des
trotoirs dans toute sa largeur, dans cette
susdite municipalite, d'ici a trois jours
de cette date.

Faute de ce faire, le dit inspecteur fera
faire l'ouvrage aux frais et depens des
susdits interesses.

Donne a Notre Dame de Neuville Ouest ce
vingthuitieme jour de Mars mil huit
cents quatrevingt dix sept.

David Pepin fils
inspecteur

Public Notice
Municipality of the village of St. J. de Neuville West
Public Notice is hereby given by order
of M. David Pepin junior special inspector
to all interested parties, either proprietors
tenants or occupants, to have to clear the
snow or to cause it to be cleared entirely from
the footpaths, in all its width, in the afore-
said municipality, in three days from this
date.

In default, the aforesaid inspector will
have the work done, at the cost and ex-
pense of the said interested parties.

Given at St. J. de Neuville West, this twenty
eighth day of March 1897

David Pepin
inspecteur

Province de Québec
 Municipalité du village
 de Notre-Dame-de-Grâce

Je soussigné Michel Warthubon comptable domicilié
 dans la ville de Notre-Dame-de-Grâce etant dûment assermenté
 depuis et des qui j'ai publié l'avis publié à l'audace, en
 le lisant à voix haute et intelligible à la porte de la
 chapelle catholique du village de la Côte de Grâce, dans le susdit
 village, demande le simplement pour de mois etant le dimanche
 che ~~ancien~~ ou cet avis a été donné

Donné à Notre-Dame de Grâce ce dixième jour de
 novembre 1897

Michel Warthubon

Assermenté ce dixième jour de novembre 1897
 à Notre-Dame de Grâce par devant moi le soussigné
 echevin pour cette ville

J. L. Prindergast.

Avis Public

Est par le présent dominique, mercredi
 le quatorze courant, à sept heures du
 soir, au lieu ordinaire des séances, dans
 une session spéciale, le Conseil Muni-
 cipal du Village de Notre Dame des Neiges.
 Ce Conseil procédera à la révision et à
 l'annulation de la liste électorale
 du dit Village de Notre Dame des Neiges.
 Ce fait pour la Chambre Écrite.
 Coté des Neiges, le 6 Avril 1897
 L. Massé
 S. Sec.

Public Notice

Is hereby given that, Wednesday the
 fourteenth day of April instant, at
 seven o'clock afternoon, in the
 usual place, the Municipal Coun-
 cil of the Village of Notre Dame des Neiges.
 Will proceed to the revision
 and annulation of the electoral
 list of the said Village of Notre Dame des Neiges.
 For the Legislative Assembly.
 Coté des Neiges, le 6 Avril 1897
 L. Massé
 S. Sec.

Province de Québec
Municipalité du village
de Notre-Dame des Neiges Ouest

Je soussigné Michel Kurthuber comptable domicilié
dans la ville de Notre-Dame des Neiges étant dûment
assemblé, déposé et dit, que j'ai publié l'avis public à l'aide
en en affichant une copie française et anglaise à chacun
des endroits suivants savoir à la porte du magasin
de Mr J. Lavoie dans le village de Notre-Dame des
Neiges Ouest et à la porte de la chapelle cathédrale
de la Côte des Neiges, et en le lisant à voix haute
et intelligible à la porte de la susdite Chapelle, à l'issue
du service divin dimanche le onzième jour
d'avril courant etant le dimanche suivant en
mediatement le jour ou cet avis a été affiché
comme sus dit

Donné à Notre-Dame des Neiges ce neuvième
jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt dix
sept

Michel Kurthuber

Assemblé ce dixième jour de novembre
1897 à N.D. des Neiges par devant moi le soussi-
gné Echevin pour cette ville.

J. F. Prudergast.

Avis Public
 Just par les présentes donné que
 le rôle de perception de la munici-
 cipalité du Village de Notre Dame
 des Neiges Ouest est complété; Toutes
 personnes, inventaires, comme
 sujettes au paiement des taxes mu-
 nicipales sont requises d'en payer
 le montant au sousigné lors
 de ~~passer~~ sa visite à domicile.

St Laurent 19 août 1897

L. Masse
 S. A. G.

Public Notice
 Is hereby given that the collection-roll
 for the Municipality of the Village
 of Notre Dame des Neiges West is
 completed. All persons therein
 interested, as liable for the payment
 of any assessment, are hereby requested
 to pay the amount to the undersi-
 gned ~~whenever~~^{whenever} he pass at home.

St Laurent 19th August 1897

L. Masse
 S. Treas.

Province de Québec }
Municipalité du village }
de Notre-Dame-des-Neiges (Ouest)

Je Soussigné Michel Warthubien comptable domicilié dans la ville de Notre-Dame-des-Neiges étant dûment assermenté, dépose et des que j'ai publié l'avis public ci-joint en en affichant une copie française et anglaise à chacun des endroits suivants savoir à la porte du magasin de Mr J. Lavoie dans le village de Notre-Dame-des-Neiges, Ouest, et à la porte de la chapelle catholique de la Côte des Neiges, et en le lisant à voix haute et intelligible à la porte de la susdite Chapelle à l'issue du service divin, dimanche le vingt-deuxième jour d'août courant étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges ce neuvième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-dix sept.
Michel Warthubien

Assemblé ce dixième jour de novembre 1897 à St-Jude-Neiges par devant moi le soussigné Echevin pour cette ville.

J. H. Prindergast

Avis Public

Est par les présentes donné qu'une assemblée publique des habitants de la Municipalité du Village de Notre Dame des Neiges. Ouest qui ont droit de voter à l'élection des conseillers municipaux, se tiendra au lieu ordinaire des séances lundi le dix Janvier prochain, à dix heures ~~du matin~~ de l'avant-midi, afin de procéder à l'élection de trois conseillers pour la dite municipalité en remplacement de M. M. Calixte Roy, Siraaphin Gayer et Jérôme Ligari.

Côte des Neiges. Avant ce 30 décembre 1894

W. Massé
S. Sec.

Public Notice

Is hereby given that a public meeting of the inhabitants of the Municipality of the Village of Notre Dame des Neiges. West qualified to vote for municipal councillors will be held in the usual place on Monday the tenth day of January next, at ten of the clock in the forenoon for the purpose of then and there electing three councillors for the said municipality instead of M. Calixte Roy, Siraaphin Gayer and Jérôme Ligari.

Côte des Neiges. West the 31st of December 1894

W. Massé
S. Sec.

Province de Québec }
 Municipalité du village de }
 Notre Dame des Neiges ouest }

Je Soussigné Michel Kuitubera comptable, domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges etant dument assermenté deposes et dis que j'ai publié l'avis public a l'endos en en affectant une copie française et anglaise a chacun des endroits suivants savoir a la porte du magasin de J. F. Lavoie dans le village de Notre Dame des Neiges ouest et a la porte de la Chapelle catholique de la Robe des Neiges, et en le lisant a voix haute et intelligible a la porte de la susdite Chapelle, a l'issue du service divin demandée le deuxieme jour de Janvier c'est a dire le dimanche suivant immédiatement un des jours de la semaine, ou cet avis a été affiché comme susdit. Donne a Notre Dame des Neiges ce troisieme jour de Janvier mil huit cents quatre vingt deux huit

Michel Kuitubera

Assermenté ce 5^{ème} jour de decembre 1898
 a M. D. des Neiges par devant ^{le} soussigné
 Cochevin ^{village de Notre Dame des Neiges}
 Juge de Paix pour la ~~circulaire de~~ ^{la paroisse de} ~~Notre Dame~~
 J. F. Prudergast

DÉLAVÉ

Province de Québec
Municipalité du village de Notre-Dame-de-la-Neige

Avis Public

Avis Public est par le présent donné par ordre de Louis Fortier fils, inspecteur à tous les intéressés, propriétaires, locataires & occupants, de enlever ou de faire enlever entièrement la neige sur toute la largeur des trottoirs dans cette susdite municipalité, dans un délai de trois jours ouvrables, de cette date.

Faute de ce faire, le susdit inspecteur fera faire l'ouvrage aux frais et dépens des susdits intéressés.

Donné à Notre-Dame-de-la-Neige Ouest ce treizième jour de Mars mil huit cents quatre-vingt-dix-huit.

Par ordre de

Louis Fortier fils, insp.

Public Notice

Municipality of the village of N. D. de la Neige Ouest
Public Notice is hereby given by order of Louis Fortier fils, Inspector to all interested parties, proprietors, tenants, and occupants, to have to clear the snow or to cause it to be cleared entirely on the whole width of the footpath in the aforesaid municipality during the space of three working days, from this date.

On default, the aforesaid inspector will have the work done at the cost & expense of the said interested parties.

Given at N. D. de la Neige Ouest this thirteenth day of March 1898.

Per order of
Louis Fortier fils
Inspector

Proverbe de Quebec }
Municipalité du village }
de Notre Dame des Neiges }

Je soussigné Michel Karsthuber (Comptable) domicilié
dans la ville de Notre Dame des Neiges etant dument
assermenté depond et des que j'ai publié l'avis public
d'autre part; et en le levant a vois haute et ai
lisible a la porte de la Chapelle Notre Dame
du village de la Cote de Neiges a
l'issue du service de voir et mesurer
ce treizieme jour de mois d'oult
Dunni a Notre Dame des Neiges ce
premier jour de decembre 1898

Michel Karsthuber

Assermenté ce 5^{me} jour decembre 1898
par devant moi le soussigné et en
pour cette ville. G. F. Prudergast

Chris
Le notaire de la ville
1898

Municipalité de
Village de Notre-Dame
des Neiges

Avis Public

Il est par le présent donné que la liste des électeurs
parlementaires de la Municipalité du Village
de la Côte des Neiges. Ceux qualifiés à voter
à l'élection d'un membre à l'Assemblée
Législative de la Province de Québec, a été
faite conformément à la loi et qu'elle est
maintenant déposée chez M^r Paul Des-
marchais à la disposition et pour l'in-
formation de toute personne intéressée.
Côte des Neiges. Ce 15 Mars 1898.

Lef. Massé

J. Trevis.

Public Notice

Is hereby given that the list of the parlia-
mentary electors of the Municipality of the
Village of Notre-Dame des Neiges West
qualified to vote at the election of a
member of the Legislative Assembly of the
Province of Québec, has been made in
accordance with the law, and is now
deposited in the house of M^r Paul
Desmarchais to the disposition and for
the information of all person interested.
Côte des Neiges West this 15th March 1898

Lef. Massé

J. Trevis.

Municipalité du }
village de Notre Dame }
des Neiges ouest }

Je soussigné Michel Huithubec Comptable, domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges et ayant dument assermenté depuis et des qu'on j'ai publié l'avis public d'autre part en affichant une copie française & anglaise à chacun des endroits suivants savoir à la porte du magasin de M^r J. Lavoie dans le village de Notre Dame des Neiges ouest et à la porte de la Chapelle catholique de la Côte des Neiges et de l'autre à voir haute et intelligible à la porte de la susdite chapelle, ~~à l'issue du service divin~~ demandé, le vingt mais courant etant le dimanche suivant la date ou cet avis a été affiché comme susdit.

Donné à Notre Dame des Neiges ce vingt neuvième jour de septembre mil huit cent quatre vingt dix huit

Michel Huithubec

Assermenté ce 5^{ème} jour de décembre 1858 à
Notre Dame des Neiges ~~par~~ par devant moi
le soussigné Echevai pour cette ville

G. L. Branderger.

Avis Public

Est par le présent donné que mercredi le
Six Avril prochain, à sept heures du soir,
au lieu ordinaire des séances, le conseil mu-
nicipal du Village de Notre Dame des Neiges
se réunira pour procéder à la révision et à
l'homologation de la liste électorale pro-
vinciale de la dite municipalité.
Côte des Neiges le 25 Mars 1898

L. Massé

J. Lévesque

Public Notice

Is hereby given that Wednesday on
the sixth day of April next, at seven
o'clock after noon, in the usual place,
the Municipal Council of the Village
of Notre Dame des Neiges West will
proceed to the revision and homo-
logation of the electoral list of the said
Municipality.
Côte des Neiges West this 25th of ~~April~~ ^{March} 1898

L. Massé

J. Lévesque

Municipalité des
villages de N. D. des
Neiges Ouest

Je Soussigné Michel Barthutene Comptable do-
milié dans la ville de Notre Dame des Neiges étant
dument assermenté dépose et dis, que j'ai publié l'avis
publié d'autre part en en affichant une copie fran-
cise & anglaise à chacun des endroits suivants savoir
à la porte du magasin de M^r J. Lavoie dans le
village de N. D. des Neiges Ouest et à la porte de la
Chapelle Catholique de la Côte des Neiges et en le lisant
à voix haute et intelligible à la porte de l'entrée
dite chapelle, à l'issue du service divin, dimanche le
vingt septième jour de Mars (durant et avant le
dimanche suivant immédiatement le jour où
cet avis a été affiché comme susdit
Donné à Notre Dame des Neiges ce vingt septième
jour de septembre 1858

Michel Barthutene

Assermenté ce même jour de décembre 1858,
à Notre Dame des Neiges par devant moi le Soussigné
scolaire pour cette ville.

J. F. Branderger.

Avis Public

Est par le présent donné aux in-
 téressés que le rôle de perception de
 la Municipalité du Village de Notre
 Dame des Neiges Ouest est complété,
 et qu'il est maintenant déposé au
 bureau du sursigné. Toutes person-
 nes y vivantes années comme su-
 jettes au paiement des taxes muni-
 cipales sont requises d'en payer le
 montant au sursigné lors de sa
 visite à domicile.

St. Laurent 30 Septembre 1898

W. Massé
 S. Trés.

Public Notice

Is hereby given to all and every
 the rate payers interested that the
 collection roll for the Municipality
 of the Village of Notre Dame des Nei-
 ges West is completed. All persons therein
 interested, as liable for the payment
 of any assessment, are hereby reques-
 ted to pay the amount to the under-
 signed when he will be pass at
 home.

St. Laurent 30th of September 1898

W. Massé
 S. Treas.

Province de Québec
Municipalité des villages
de Notre Dame des Neiges

Je Soussigné Michel Karsthuber comptable, domicilié
ici dans la ville de Notre Dame des Neiges, étant dument
assermenté deposer et deis que j'ai publié l'avis public et
-autepait en en affichant un papier blanc et
auflairé dans chacun des endroits suivants savoir
à la porte du magasin de J. F. Lavoie dans
le village de Notre Dame des Neiges ouest et à la
porte de la chapelle catholique des villages de la
Côte des Neiges, et en le lisant à voix haute et intelligible
à la porte de la susdite chapelle à l'issue du service divin
dimanche le deuxième jour d'octobre courant et au 10
dimanche suivant immédiatement le jour ou cet
avis a été affiché comme susdit
Domicile à Notre Dame des Neiges ce premier jour de
décembre, 1878

Michel Karsthuber

Assermenté ce 5^{ème} jour décembre 1878 à
Notre Dame des Neiges par devant moi le soussigné
échevin pour cette ville.
G. L. Brindergast.

Avis Public

Nous par le présent donnons qu'une assem-
blée publique des habitants de la muni-
cipalité du Village de Notre Dame des Neiges.
Composé, ~~qualifiés à voter~~ qui ont droit de
voter à l'élection de conseillers municipaux
se tiendra chez M. Paul Samarchais
lundi le neuf Janvier prochain, à dix
heures de l'avant-midi, afin de procéder
à l'élection de deux conseillers pour la
dite municipalité, en remplacement
de M. M. Paul Bouchard et Ovide Tasse.
Cote des Neiges West 30 Décembre 1898

M. Tasse

S. Tasse.

Public Notice

Is hereby given that a public meeting
of the inhabitants of the municipality
of the Village of Notre Dame des Neiges
Not qualified to vote for municipal
councillors, will be held in the house
of M. Paul Samarchais in the said
municipality on Monday the ninth
day of January next at ten o'clock in
the forenoon for the purpose then
and there electing two councillors, in-
stead of M. M. Paul Bouchard and
Ovide Tasse.
Cote des Neiges West 30 December 1898

M. Tasse

S. Tasse.

Municipalité du village }
de N.D. des Neiges Ouest }

Je soussigné Michel Harthubise comptable domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges étant dûment assermenté dépose et dis, que j'ai publié l'avis public d'autre part en en affichant une copie française et anglaise à chacun des endroits suivants, savoir à la porte du magasin de J. Lavoie dans le village de N.D. des Neiges Ouest, et à la porte de la chapelle de la Côte des Neiges, dans la ville de Notre Dame des Neiges et en le lisant à voix haute et intelligible à la porte de la susdite chapelle, à l'issue du service divin dimanche le premier de janvier 1855 étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché. Donné à Notre Dame des Neiges ce vingt huit février mil huit cent quatre vingt dix neuf.

Michel Harthubise

Assermenté ce 7^{ième} jour de février 1855
à Notre Dame des Neiges par devant moi le soussigné
échevin pour cette ville

J. Lavoie

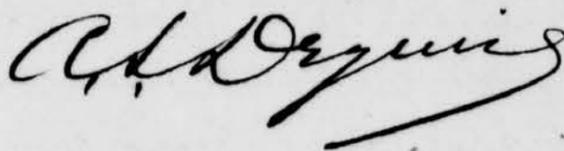
Municipalité du village }
de N. D. des Neiges Ouest }

A V I S P U B L I C .

Est par le présent donné par ordre de Monsieur Louis Fortier inspecteur spécial, à tous les intéressés, soit propriétaires, locataires ou occupants, d'enlever ou de faire enlever entièrement la neige du trottoir, dans toute sa largeur, dans la susdite municipalité d'ici à trois jours de cette date.

Faute de ce faire, le dit inspecteur, fera faire l'ouvrage aux frais et dépens des susdits intéressés.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, Ouest, ce cinquième jour de Mars 1899.



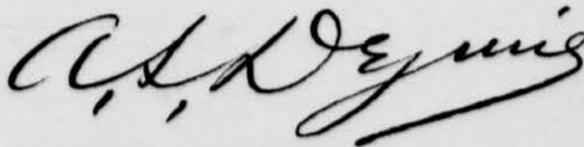
Sécretaire-Trésorier.

P U B L I C N O T I C E .

Is hereby given by order of Mr. Louis Fortier, special inspector to all interested parties either proprietors, tenants or occupants, to have to clear the snow, or to cause it to be cleared entirely from the foot path, in all his width in the aforesaid municipality, in three days from this date.

In default of, the aforesaid inspector will have the work done at the cost and expenses of the said parties.

Given at Notre-Dame-des-Neiges West this fifth day of March 1899.



Secretary-Treasurer.

Municipalité du Village
de Notre-Dame des Neiges

Je soussigné Michel Hurthubier comptable domicilié dans la ville de Notre-Dame des Neiges etant dument autorisé par le conseil municipal de ladite ville, que j'ai publié l'avis public dont suit en en affichant une copie francaine et au faire a chacun des endroits suivants savoir: a la porte du magasin de J. Lavoie dans le village susdit et a la porte de la chapelle catholique de la Côte des Neiges et en le lisant a voix haute et intelligible a la porte de la susdite chapelle, a l'issue du service divin dimanche le cinquante jour de mars, etant le dimanche de la date de cet avis.

Donné a Notre-Dame des Neiges ce dixseptième jour de mars mil huit cents quatre vingt dix neuf.

Michel Hurthubier

Assesmenté ce premier jour d'Avril 1899
a Notre-Dame des Neiges par devant le sous-signe
échevin pour cette ville.

J. A. Bourgeois

Avis Public

Est par le présent donné que la liste des électeurs parlementaires de la Municipalité du village de Notre-Dame-des-Neiges Ouest, qualifiés à voter à l'élection d'un membre à l'Assemblée Législative de la Province de Québec, a été faite conformément à la loi, et qu'elle est maintenant déposée au Bureau du Secrétaire-Treasurer de la dite municipalité, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Notre-Dame-des-Neiges Ouest ce 11^e Mars 1899.

A. Dequière
Sec-Treas

Public Notice

Is hereby given that the list of the parliamentary electors of the Municipality of the Village of Notre-Dame des Neiges West, qualified to vote at the election of a member of the Legislative Assembly of the Province of Québec, has been made in accordance with the law, and is now deposited in the office of the secretary-treasurer of the said municipality, to the disposition and for the information of all persons interested.

Given at Notre-Dame des Neiges West this 11th ^{day} March 1899

A. Dequière
Sec-Treas.

Municipalité du village
de N. D. des Neiges Ouest

Je Soussigné Michel Hurttubercé comptable domicilié
dans la ville de N. D. des Neiges, etant dument asser-
menté, dépose et dis que j'ai publié l'avis public dont
j'ai en affichant une copie française et anglaise
à chacun des endroits suivants, savoir à la porte du
magasin de G. J. Lavoie dans le village susdit
et à la porte de la chapelle catholique de la Côte
des Neiges, et en le lisant à voix haute et intelligible
à la porte de la susdite chapelle, à l'issue du ser-
vice divin demandé ce douzième jour de mars
courant, etant le dimanche suivant immédiatement
le jour ou cet avis a été affiché comme susdit.
Donné à Notre Dame des Neiges ce dixseptième jour de
mars mil huit cents quatre vingt dix neuf.

Michel Hurttubercé

Assesmenté ce yème jour de Avril 1899
j'ai devant moi le soussigné echevin pour
cette ville

J. Dubuc

Province de Québec
Municipalité de Notre Dame des Neiges Ouest.

Avis Public

est par le présent donné que mercredi le cinq avril prochain, à sept heures du soir, au lieu ordinaire des sessions, ~~le~~ conseil municipal de Notre-Dame des Neiges Ouest, procédera à la révision et à l'homologation de la liste électorale provinciale de la dite Municipalité.

Donné à Notre Dame des Neiges Ouest ce ~~25~~
25 Mars 1899

A. D. Dugué
Sec. Trés.

Public Notice

Is hereby given that Wednesday, on the fifth day of April next, at seven o'clock after-noon in the usual place, the Municipality Council of the Village of Notre Dame des Neiges West, will proceed to the revision of the electoral list of the said Municipality.

Given at Notre Dame des Neiges West
this 25 March 1899

A. D. Dugué
Sec. Treas.

Province de Québec
Municipalité du village
de Notre-Dame-des-Neiges

Le Soussigné Michel Bouthubert comptable domicilié
ici dans la ville de N. D. des Neiges etant demeuré au
serment d'apostrophe et dis. que j'ai publié l'avis publié
d'autre part en en affichant une copie française et
anglaise à chacun des endroits suivants savoir
à la porte des magasins de G. F. Lavoie dans
le village de Notre-Dame-des-Neiges ou est établie
la porte de la chapelle catholique des villages de la Côte
des Neiges, et en la liant à voix haute et intelligible à
la porte de la susdite chapelle au commencement
dimanche le vingt-neufième jour de mai etant le
dimanche suivant. Immédiatement le jour
cet avis a été affiché comme susdit -
Donné à Notre-Dame des Neiges ce huitième jour
d'avril 1855

Michel Bouthubert

Assesmenté ce 1^{er} jour de juin 1855 à
Notre-Dame des Neiges par devant moi le soussigné
Échevin pour cette ville.

J. Laberge

Province de Québec
N.-D. des Neiges Ouest.

Avis Public

Est par les présentes donné par A.
S. Dequin, Secrétaire - trésorier, que
mercredi, le vingt-huitième jour de
juin courant, à dix heures de
l'avant midi, les travaux de ré-
parations à faire à un pont situé
dans le Chemin de la Sabane, seront
donnés à faire, publiquement et au
rabais, sur les lieux mêmes, par
le soumissionneur, et soumis aux dispo-
sitions de l'art. 828 du Code Muni-
cipal, à qui l'on aura offert les
garanties nécessaires pour l'ex-
écution de ces travaux.

Donné à N.-D. des Neiges Ouest
Ce 17^e jour de juin 1877. *A. S. Dequin*

Sec. Trés.

Province de Québec }
 Municipalité du village }
 de N D des Neiges Ouest }

Je Soussigné Michel Huithubert Comptable domestique
 dans la ville de Notre Dame des Neiges étant dument asser-
 menté dépose et dis que j'ai publié avis public d'un
 tro part en en affichant une copie dans chacune
 des endroits suivants savoir a la porte du magasin
 de St. Laroie dans le village de Notre Dame des Neiges
 Ouest et a la porte de la chapelle catholique ^{du village}
 Cote de Neiges et en le lisant a voix haute et in-
 telligible a la porte de la susdite chapelle a l'issue du
 service divin pendant deux dimanches consécutifs
 savoir dimanche le dix huit quini courant et diman-
 che le vingt ~~trois~~ ^{quatre} courant et sur les dimanches suivants
 immédiatement le jour ou cet avis a été affiché comme
 susdit. Donné a Notre Dame des Neiges ce vingt sixième
 jour de juin mil huit cent quatre vingt dix neuf.

Michel Huithubert

Assermenté ce vingt septième jour de juin 1899 a
 Notre Dame des Neiges, par devant moi le soussigné
~~Comptable pour cette ville~~

M. Labadie
 Juge de Paix des
 Juges de Montréal

Province de Québec }
Côte-des-Neiges Ouest }

Avis Public

Est par les présentes, donné, par le sous-séigneur A. S. Dequise, secrétaire-trésorier, que les estimateurs ont déposé au bureau du dit secrétaire-trésorier, le rôle d'évaluation de la municipalité sus-dite, fait par eux, le vingt-et-un de juillet courant. Que mercredi, le deux du mois d'août prochain, à huit heures de l'après-midi au lieu ordinaire de ses assemblées, le dit conseil procédera à l'examen de ce rôle d'évaluation, et que toute personne intéressée pourra en prendre communication au bureau du dit conseil.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges Ouest ce 22 juillet-1899.

A. S. Dequise
Sec. - tr.

Province of Quebec
Côté - des Neiges West

} Public notice
Is hereby given, by the un-
dersigned, A. S. Dequinc se-
cretary - treasurer, that the
estimators have deposed at the
office of the said secretary-
treasurer, the valuation roll
for the fore said municipa-
lity; That on wednesday
the second of August
next at the hour of eight
of the clock, in the after-
noon, in the usual place,
the municipal Council will
proceed to the examina-
tion of this valuation roll,
and that all persons
interested can take com-
munication of it at the
office of the foresaid
Council.

Given at Notre-Dame
des-Neiges West this 22nd
of July 1899.

A. S. Dequinc
sec. - treas.

Province of Quebec }
 Municipality of the village }
 of St. Denis West }

Public Notice

^ Saturday the
 19th

Is hereby given by order of Victor
 Cardinal rural inspector for this
 municipality that on ~~wednesday~~ the
~~sixteenth~~ of August current at ten
 o'clock of the forenoon, the said inspector
 will give on the spot, at a rebate
 at auction, the digging of that part
 of the water course which crosses the
 lands of Damas & Phileas Lapierre
 on the hillock, being the continuation
 of the homoloputed water course
 of the boundaries of the south west
 lands of Cote des Neiges
 Given at Notre Dame des Neiges West
 this fifth day of August one thousand
 nine hundred and ninety six

By order
 Victor Cardinal
 Rural Inspector
 per M. H.

Province de Québec }
 Municipalité du village }
 de N (D des Neiges Ouest)

Avis Public

~ Samedi le
 19 août -

C'est par le présent donné par ordre
 de Victor Cardinal inspecteur agraire
 pour cette municipalité, qu'à mes-
~~ure de le seize août~~ coulant à dix
 heures de l'avant midi le dit ins-
 pecteur donnera sur les lieux à
 la Crieé, au rabais, le creusement
 de cette partie du fossé qui traver-
 se les terres de Damas & Phileas
 Lapière sur le coteau, étant la
 continuation du cours d'eau les
 molojé du tra carré des terres
 sud ouest de la Côte des Neiges
 Donné à Notre Dame des Neiges Ouest
 ce cinquiesme jour d'août mil huit
 cent quatre vingt dix neuf

Par ordre
 Victor Cardinal
 Inspecteur agraire
 par M. H.

Je soussigné Michel Huithubese Comptable de-
 micilié dans la ville de Notre Dame des Neiges etant
 dument assermenté, depose et dis, que j'ai publié
 l'avis public d'autre part, en en affectant une
 copie française sans lais à chacun des endroits
 suivants savoir a la porte du magasin de
 J. Lavoie dans le village de Notre Dame des Neiges
 Ouest et a la porte de la chapelle catholique de la Côte-
 des-Neiges et en le lisant a voix haute et intelli-
 gible a la porte de la susdite chapelle a l'issue du
 service divin pendant deux dimanches consé-
 cutifs savoir dimanche le sixième jour d'août
 et dimanche le treizième jour d'août courants
 etant les dimanches suivants immédiatement
 le jour ou cet avis a été affiché comme sus-
 dit — Donec a Notre Dame des Neiges ce
 quinzième jour d'août mil huit cent
 quatre vingt dix neuf

Michel Huithubese

Assermenté ce sixième jour d'août 1899
 j'ai devant moi le soussigné juge de
 Paix pour le district de Montréal, a Notre
 Dame des Neiges.

François Benoit

PROVINCE de QUEBEC

Municipalité du Village de
NOTRE-DAME DES NEIGES OUEST.

-:A V I S P U B L I C:-

Est par le présent donné par ordre de Victor Cardinal inspecteur agraire pour cette municipalité, qui samedi le dix-neuf Août courant à dix heures de l'avant-midi le dit inspecteur donnera sur les lieux à la criée, au rabais, le creusement de cette partie du fossé qui traverse les terres de Damase & Philéas Lapierre sur le coteau, étant la continuation du cours d'eau homologuée du très carré des terres sud'ouest de la Côte des Neiges.

Donné à Notre Dame des Neiges Ouest ce cinquième jour d'Août mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

PAR ORDRE

Victor Cardinal

inspecteur agraire
par M.11

PROVINCE OF QUEBEC

Municipality of the Village
of NOTRE DAME DES NEIGES OUEST.

=: P U B L I C N O T I C E : =

I hereby given by order of Victor Cardinal rural inspector for this municipality that on saturday the 19th of August current at ten o'clock of the forenoon, the said inspector will give on the spot at a rebate at auction, the digging of that part of the water course which crosses the lands of Damase & Phileas Lapierre on the hillock being the continuation of the homologated water course of the boundaries of the southwest lands of Côte des Neiges.

Given at Notre-Dame des Neiges Ouest this fifth day of August one thousand eight hundred and ninety-nine

BY ORDER

Victor Cardinal
Rural Inspector
per M. H.

JE SOUSSIGNE Michel Hurtubise, comptable domicilié dans la ville de Notre-Dame des Neiges, étant dûment assermenté depose et déclare que j'ai publié l'avis public d'autre part et en affichant une copie française et anglaise à chacun des endroits suivants, savoir à la porte du magasin de J.F.Lavoie dans le village de Notre-Dame des Neiges Ouest et à la porte de la chapelle catholique de la Côte des Neiges et en le lisant à voix haute et intelligible à la porte de la susdite chapelle à l'issue du service divin pendant deux dimanches consécutifs, savoir dimanche le sixième jour d'Août et dimanche le treizième jour d'Août courant étant les dimanches suivants immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit. Donné à Notre Dame des Neiges ce quinzième jour d'Août mil huit cent vingt-deux.

MICHEL HURTHUEISE,

Assermenté ce sixième jour d'Août 1899 par devant moi le soussigné juge de paix pour le district de Montréal, à Notre Dame des Neiges.

FRANÇOIS BENOIT.

Province de Québec }
 Municipalité du village }
 de N D des Neiges }
 Ouest

Je Michel Warthutseu Comptable do-
 micilié dans la ville de Notre Dame des
 Neiges étant dument assermenté de pose
 et dis que j'ai publié l'avis public ci
 annexé, en en affectant une copie
 française et anglaise a chacun des
 droits suivants savoir a la porte du
 magasin de J F Lavoie dans le sus
 dit village, et a la porte de la chapelle
 catholique de la Poterie Neige, et en le
 faisant a voix haute et intelligible a
 la porte de la susdite chapelle, a l'issue
 du service divin dimanche le vingt-
 troisième jour de juillet courant et au
 le dimanche suivant immédiatement
 le jour ou cet avis, a été affecté comme
 susdit - Donnée a Notre Dame des
 Neiges ce cinquiesme jour d'aout
 mil huit cent quatre vingt dix neuf

Michel Warthutseu

Assermenté ce 22^{eme} jour du mois
 d'aout 1899 a Notre Dame des Neiges par
 devant moi le sousserpi echevin pour
 cette ville -

J. Aboujean

Avis Public
Dépot des Rôles
d'évaluation
22 juillet 1859

P9/A3,1

PROVINCE DE QUEBEC
COTE DES NEIGES OUEST.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le rôle de perception pour la Municipalité du Village de Notre-Dame-des-Neiges, Ouest, est complété. Toutes personnes sujettes au paiement des taxes ~~en somme~~ y mentionnées, sont requises d'en payer le montant dans les vingt jours qui suivent la publication de cet avis.

Donné a Notre-Dame-des-Neiges Ouest ce 21 Octobre 1899

A. S. Dequin
see this

Public Notice

is hereby given that the collection roll for the Municipality of Notre Dame des Neiges-Ouest is completed. all persons therein interested as liable for the payment of any assessment are hereby requested to pay the amount to the undersigned in the 20 days from the publication of that notice.

Given at Notre-Dame-des Neiges Ouest, this 21th. of Oct. 1899.

A. S. Dequin
see. treas.

Province de Québec }
 Municipalité du village }
 de Notre Dame de Neige Ouest }

Je Soussigné Michel Bouthubin, comptable, domicilié dans la ville de Notre Dame de Neige étant dument assermenté d'épave et dis que j'ai publié l'avis public d'assurances ci annexé en en affectant une copie française et anglaise à chacun des endroits suivants, savoir à la porte du magasin de J. Levoie dans le village de Notre Dame de Neige Ouest, et à la porte de la chapelle catholique du même lieu, et en le lisant à voix haute et intelligible à la porte de la susdite chapelle à l'issue du service divin demeuré le vingt deuxième jour d'octobre courant et au dimanche suivant, immédiatement le jour ou cet avis a été affiché comme susdit.

Donné à Notre Dame de Neige ce vingt huitième jour d'octobre mil huit cents quatre vingt dix neuf,

Michel Bouthubin

Assurance ce 18^{ème} jour de décembre 1899
 à Notre Dame de Neige par devant moi, le
 soussigné, l'échevin pour cette ville.

J. A. Bouyère

Municipalité du village
de St. Denis Ouest

Avis Public

Est par le présent donné par le sous-secrétaire
secrétaire trésorier, qu'une assemblée publique
des électeurs municipaux de cette municipalité
se tiendra en la salle du conseil chez
M^r Paul Demarchais, étude de loi, le même
jour de janvier courant à dix heures
de l'avant midi pour procéder à l'élection
à l'élection des conseillers, pour remplacer
les conseillers sortant de charge
Donné Notre Dame de Neiges le premier
de janvier 1900

Par ordre
de A. S. Dupuis
Secrétaire

Public Notice

Municipality of the village
of St. Denis West
Is hereby given by the undersigned
secretary treasurer, that a public meeting
of the municipal electors of this munici-
pality will be held in the Council room
at M^r Paul Demarchais Monday the 7th
day of January instant at ten o'clock of
the forenoon for to proceed then & there
to the election of Councillors to replace
the Councillors going out of office
Given at St. Denis West the first
day of January 1900

Per order
of A. S. Dupuis
Secrétaire

Provincie de Quebec }
 Municipalite du village }
 de N D de Neys Ouest }

Je Soussigné Michel Hursthuber Comptable
 domicilié dans la ville de Notre Dame de Neys étant
 dûment assermenté dépose et dis que j'ai publié
 l'avis public d'au plus haut en en affichant une copie
 française et anglaise dans chacun des endroits suivants
 savoir a la porte du magasin de Mr J. Lavoy
 dans le susdit village et a la porte de la Cha-
 pelle Catholique dans la ville susdite et en le lisant
 a voix haute et intelligible a la porte de la susdite
 chapelle a l'usage du service de vos demandes ce
 premier janvier étant le dimanche réglé
 suivant la loi

Michel Hursthuber
 Assermenté ce 28^{me} jour de Mars 1900
 par devant moi le soussigné Echevin pour
 cette ville

J. Abougeon

Canada
Province de Québec
District de Montréal Notre-Dame des Neiges Ouest

=:AVIS PUBLIC:=-

EST par le présent donné que la liste des électeurs parlementaires de la municipalité du village de Notre-Dame des Neiges Ouest, qualifiés à voter pour l'élection d'un membre de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, a été faite suivant les dispositions de la loi et est actuellement déposée au bureau du Secrétaire-Trésorier où toute personne intéressée, pourra la consulter, et présenter des plaintes par écrit dans les 15 jours du présent avis.

DONNE A Notre-Dame des Neiges Ouest ce 10 de Mars 1900.

A. S. Desjardins
Secrétaire-Trésorier

Province of Quebec
District of Montreal, NOTRE DAME DES NEIGES OUEST

=: PUBLIC NOTICE:=-

IS HEREBY given that the list of parliamentary electors of the municipality of the village of Notre-Dame des Neiges Ouest, qualified to vote at the election of a member of Legislative Assembly of this Province has been made in accordance with the law, and is now deposited in the office of the Secretary -Treasurer for the information of all persons interested and the presentation of the complaints in writing within fifteen days from the present notice.

GIVEN at Notre Dame des Neiges West this 10 March 1900.

A. S. Desjardins
Sec. - Tre.

P9/A3,1

Province de Quebec }
Municipalite du village }
de N. D. des Neiges Ouest.

Je soussigné Michel Hurthubert Comptable de
cité dans la ville de N. Dame des Neiges etant
dument assermenté de ce et dis que j'ai pu
blie l'avis public d'auto part en en affichant
une copie française et anglaise dans chacun
des endroits suivants savoir a la porte du
magasin de J. F. Larocq et dans le susdit
village et a la porte de la chapelle catholique dans
la ville de Notre Dame des Neiges et en le lisant a
voix haute et intelligible a la porte de la susdite
chapelle a l'issue du service divin demarié le
vingt jour de mars etant le lendemain sui-
vant immediatement le jour ou cet avis a été affiché
Comme susdit
Donne a Notre Dame des Neiges le vingt quatre
jour de juillet des neuf cents

Michel Hurthubert

Assermenté ce 28^{eme} jour de Mars a
Notre Dame des Neiges par devant moi le sousseigneur
Echevin pour cette ville.

J. Abouze

to be read in the list of parliamentary
of the municipality of Notre-Dame des
neiges being qualified to vote at the election of a member
of legislative assembly of this province has been made in ac-
cordance with the law, and it is now deposited in the office of
the secretary-treasurer for the information of all persons
interested and the presentation of the complaint in writing
within fifteen days from the present notice.
GIVEN at Notre Dame des Neiges this 10 March 1900.

Province de Québec NOTRE DAME DES NEIGES OUEST
District de Montréal

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que la liste des électeurs parlementaires de la Municipalité du village de Notre Dame des Neiges Ouest qualifiés pour voter à l'élection d'un membre de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, sera révisé et homologué par le conseil de cette municipalité le 11 avril prochain à 7 hrs. p.m.

DONNE A NOTRE DAME DES NEIGES OUEST CE 30 mars 1900

mardi
11/4

A. S. Desjardis
Sec- Trésorier

PUBLIC NOTICE

IS HEREBY given that wednesday on the sixth day of April next at seven in the after-noon in the usual place the municipal council of Notre-Dame -des- Neiges Ouest will proceed to the revision and the homologation of the electoral list of the said Municipality.

GIVEN at Notre-Dame des Neiges Ouest ce 30 mars 1900

A. S. Desjardis
Sec-Trésorier.

Province de Québec
Municipalité du village
de Notre-Dame-de-Québec

Je Soussigné Michel Hursthuber Comptable
domicilié dans la ville de Notre-Dame-de-Québec etant
dument assermenté depose et dis que j'ai publié l'avis
public d'autre part en en affectant une copie frai-
saise et anglaise dans chacun des endroits suivants
à savoir a la porte du magasin de J. St-Yves dans le
village de Notre-Dame-de-Québec et a la porte de
la chapelle catholique de la Colonne de Québec et en le lisant
a voix haute et intelligible a la porte de ladite cha-
pelle a l'usage du service de voir demander ce premier
avis courrant etant le dimanche suivant l'en-
me diatement le jour ou cet avis a été affiché comme
susdit. Donnée a Notre-Dame-de-Québec ce vingt-
huitieme jour d'août mil neuf cents.

Michel Hursthuber

Assermenté ce 28^{eme} jour d'août 1900 a
Notre-Dame-de-Québec par devant moi le Comptable
chevau pour cette ville.

[Signature]

0091 1900 08 28

Province de Québec
Municipalité du village
de Notre Dame des Neiges }
Avis Public

Est par le présent donné par l'ordre de Mr Félix
Henrichon inspecteur de voirie, à tous les intéressés
soient propriétaires locataires ou occupants de
chaque côté du chemin public dans cette muni-
cipalité, d'avoir à enlever ou de faire enlever
la neige de dessus les trottoirs dans toute la
largeur et jusqu'au bois en face de leurs
propriétés d'ici à trois jours de cette date et
de continuer de le tenir libre de neige jus-
qu'à la fin du présent hiver.

Avis est aussi donné que le susdit inspec-
teur fera faire l'ouvrage aux frais et dépens
des intéressés qui ne se conformeront pas
à l'avis ci-haut.

Donné à Notre Dame des Neiges ce trente et
unème jour de mars 1900

Par ordre de
Félix Henrichon
Inspecteur

Notre Dame des Neiges West.

Public Notice

Is hereby given by order of Mr Felix Henrichon
road inspector to all interested either pro-
prietors tenants or occupants on each side of
the public road in this municipality to have to
clear the footpaths of snow or to get it cleared
on all the width and to the wood on the full
front of their properties, in three days from
this date and to continue to keep same clear
of snow until the end of the present winter.
Notice is also given that the undersigned inspector
will get the work done at the costs and expenses
of the interested found in default of the above
notice Given at Notre Dame des Neiges West this
thirty first day of march 1900 By order of
Felix Henrichon
Inspector

Province de Québec
Municipalité du village
de Notre-Dame-de-Noyon

Je soussigné Michel Hurthubier Comptable
domicile dans la ville de N. D. de Noyon étant
dument assermenté de pose et dis que j'ai publié
l'avis public d'autre part en en affectant une copie
française et anglaise dans chacun des endroits
suivants savoir à la porte du magasin de J. G.
Larou dans le village de N. D. de Noyon ouest et
à la porte de la chapelle catholique de la Côte de
Noyon et en le lisant à voix haute et en telle place à
la porte de la susdite chapelle à l'issue du service
divin dimanche le premier jour d'août courant
étant le dimanche suivant immédiatement le
jour ou cet avis a été affiché comme p. d. dit
Donné à Notre-Dame de Noyon ce vingt-huitième
jour d'août dix-neuf cents
Michel Hurthubier

Assermenté ce 28^{ème} jour d'août 1900 à
Notre-Dame de Noyon par devant moi le soussigné
élu pour cette ville.

J. Labouge

Province de Québec

Municipalité du village de Notre-Dame-des-Neiges Ouest.

Avis Public

Est par le présent donné que le rôle ^{général} de perception pour la municipalité du village de Notre-Dame des Neiges Ouest, a été complété et est déposé au bureau du secrétaire-trésorier soussigné, et que toutes personnes sujettes au paiement des taxes ou sommes y mentionnées sont requises d'en payer le montant à mon bureau dans les vingt jours qui suivront la publication du présent avis.

Donné à Notre-Dame des Neiges (N.D.)
Ouest ce 13 Octobre 1900. } A.S. Dequinie
Sec-treor.

Public notice

Is hereby given that the ^{general} collection roll for the Municipality of Notre-Dame-des-Neiges West is now completed and all persons therein interested as liable for the payment of any assessment are hereby requested to pay the amount therein mentioned at the office of the undersigned secretary-treasurer #.

Given at Notre-Dame des Neiges West
this 13th of October. 1900

A.S. Dequinie
Sec. treas.

within the twenty days which will follow the publication of the present notice.

A.S.D.
sec. tres.

Province de Québec }
 Municipalité du village }
 de St-Jacques Ouest }

Je Soussigné Michel Kustubise comptable domicilié dans la ville de St-Jacques Ouest étant dûment assermenté dépose et dis, que j'ai publié l'avis public d'autrui par en en affichant une copie française dans chacun des endroits suivants savoir à la porte du magasin de J. Lavoie dans le susdit village et à la porte de la chapelle cathédrale de la Pêcherie de St-Jacques et en le lisant à voix haute et intelligible à la porte de la susdite chapelle à l'issue du service de ce dimanche ce quatorzième jour d'octobre étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

Donné à Notre-Dame de St-Jacques ce vingt-quatrième jour d'octobre 1900

Michel Kustubise

Assermenté ce 2^e jour d'octobre 1900 à Notre-Dame de St-Jacques par devant moi le soussigné notaire pour cette ville.

J. Abougeon